

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021



**Service de
l'Emploi**

de la Formation et de
l'Insertion professionnelles



SOMMAIRE

01. Edito

02. Faits marquants

03. Les missions du Service de l'Emploi

04. Crise COVID : le maintien du soutien exceptionnel

05. L'accompagnement des demandeurs d'emploi

06. L'accompagnement des entreprises

07. Bilan financier 2021

Le mot de la Ministre



Nommée, le 21 février 2022, ministre du Travail, des Solidarités et de la Formation, en charge de la Condition féminine, de la Famille et des Personnes non autonomes, je porte, avant tout, un regard de gratitude sur l'action solidaire des agents du Service de l'Emploi.

En rattachant les affaires sociales à l'emploi et à la formation, le gouvernement a réitéré la volonté de son plan de relance : celui d'articuler le dynamisme économique avec le soutien à l'emploi et la cohésion sociale. La passerelle entre l'emploi et le social est aujourd'hui consolidée, cela devrait faciliter d'autant plus la levée des freins périphériques risquant de décourager toute tentative d'insertion professionnelle.

Au travers de ce nouveau mandat, je m'attacherai, avec la collaboration technique de mon cabinet, à soutenir, dans l'écoute et l'ouverture, les actions du Service de l'Emploi. Ensemble nous œuvrerons pour construire des solutions au bénéfice de cette frange de notre population qui se doit d'être guidée comme accompagnée vers l'emploi et un épanouissement personnel et professionnel.

'la Ora Na et mauru'uru roa.

Virginie BRUANT

Ministre du Travail, des Solidarités et de la Formation, en charge de la Condition féminine, de la Famille et des Personnes non autonomes.

Pour une nouvelle année encore, ce rapport souligne l'effort particulier de nos agents au service de l'insertion professionnelle pérenne des Polynésiens. Il s'agit d'un effort soutenu alors que le contexte économique, social et sanitaire de notre Pays a continué d'être malmené par le virus Covid 19 tout au long de l'année 2021.

Aux côtés des dispositifs de droit commun en faveur de l'insertion professionnelle, les dispositifs exceptionnels pour la sauvegarde de l'économie, de l'emploi et de la cohésion sociale ont été prorogés en 2021. 8 000 emplois ont pu ainsi être aidés maintenant le nombre d'emplois salariés à son niveau d'avant crise (64 862 salariés en juin 2021). Il en est de même pour les petites entreprises qui, bénéficiant du DESETI, ont survécu. De ce fait, le nombre d'entreprises actives s'est maintenu à environ 37 000 en juillet 2021. Le nombre de demandeurs d'emploi a pu, quant à lui, retrouver son niveau moyen, probablement favorisé par l'allègement des restrictions de déplacement ainsi que par une reprise timide de l'économie locale. Le nombre de formations a continué de progresser. L'ICRA a également suivi une évolution positive. Le recours aux stages CAE, CIS, SITH a contribué avant tout en faveur d'une cohésion sociale nécessaire en ce contexte de crise sanitaire.

En outre, je salue la capacité de résilience des employeurs polynésiens manifestant, en dépit d'une conjoncture toujours difficile, une volonté accrue de recrutement : 4 479 postes ont été offerts contre 3 192 en 2020.

En filigrane, la démarche qualité a poursuivi son déploiement en interne, ceci dans le but d'offrir un service public toujours plus moderne et efficient.

L'action en partenariat s'est par ailleurs poursuivie, notamment au bénéfice des publics les plus éloignés de l'emploi.

En conclusion, dans ce contexte instable, le Service de l'Emploi a su maintenir la barre et garder le cap.

Mauru'uru ia outou.

Pierre COURSE

Chef de service par intérim

Le mot du chef de service



FAITS

MARQUANTS

02

01. Janvier à Août 2021

Prolongation de la fermeture des frontières internationales dans un contexte de crise sanitaire mondiale en parallèle de l'apparition du variant Delta

02. Février 2021

Prolongation et aménagement des mesures d'aides exceptionnelles

- DIESE : Assujettissement de l'aide aux cotisations sociales.
- DESETI : Élargissement de la mesure aux patentés ayant cessé totalement ou partiellement leur activité.
- IE : Réactivation de la mesure.
- La CAES devient la CIS et une reconduction de la mesure est possible.

03. Août à Septembre 2021

Nouvelle période de confinement.
Réactivation de la mesure RES.
Prolongation des différentes mesures exceptionnelles jusqu'à la fin de l'année.

04. Octobre 2021

Le « SEFI » devient le « Service de l'Emploi » avec une nouvelle charte graphique.

05. Novembre 2021

Lancement du « Bus de la création de l'entreprise et de l'emploi », en partenariat avec la CCISM.

LES MISSIONS

DU SERVICE

03

Le Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelles (Service de l'Emploi) a été créé par Délibération n° 99-208 APF du 18 novembre 1999.

Le Service exerce sous l'autorité du Ministère en charge du travail. Il prépare, anime et met en œuvre des orientations du Gouvernement de la Polynésie française en matière d'emploi, de formation continue et d'insertion professionnelles.

Afin d'assurer la cohérence des actions menées en matière d'emploi et de formation des jeunes et des adultes dans la perspective de leur insertion professionnelle, le service assure une fonction générale d'information, de coordination et de concertation.

A cet effet, le service est plus particulièrement chargé d'accomplir les missions suivantes :

- planifier et conduire la collecte de toutes informations et données statistiques nécessaires pour apprécier à tout moment la situation dans les domaines de sa compétence ;
- préparer et organiser les actions de soutien à la coordination ministérielle ;
- assurer un appui technique et administratif aux instances qui conduisent ou financent sur crédits publics des actions de formation continue ou d'insertion professionnelle par l'expertise des programmes et la validation des formations qualifiantes ;
- préparer et conduire la concertation entre l'ensemble des acteurs de la formation des jeunes et des adultes dans la perspective de leur insertion professionnelle.

Pour promouvoir l'emploi, la formation et l'insertion professionnelles, le service est notamment chargé d'accomplir les missions suivantes :

- mettre en œuvre, par tous moyens, des actions de conseil, de bilan et d'orientation à l'attention des demandeurs d'emploi et des publics prioritaires, notamment en assurant le service public du placement ;
- assurer l'encadrement de l'exercice de l'activité de formation professionnelle ;
- faciliter l'accès à l'emploi et son maintien ;
- favoriser la fluidité du marché du travail ;
- concevoir et mettre en œuvre toutes actions tendant à favoriser l'activité et l'emploi ;
- mettre en œuvre toute disposition relative à l'accès de l'emploi salarié.

Un service de proximité grâce aux antennes, aux représentations par circonscription et au bus de la création d'entreprise et de l'emploi



LE MAINTIEN DES MESURES EXCEPTIONNELLES

Alors qu'un « **PC éco** » (Plateforme de Communication économique) était organisé dans l'urgence en 2020, le Service de l'Emploi a su poursuivre, en 2021, le relais d'aide auprès des bénéficiaires via :

- une **plateforme humaine** de gestion des aides (réorganisation interne et recrutement de 12 agents en surcroît exceptionnel d'activité pour l'instruction des dossiers et le traitement comptable des aides) ;
- le renforcement du **centre d'appels** (réorganisation interne et mise à disposition de 4 agents du CFPA durant la période de confinement d'août-septembre).

12 836 personnes aidées

90% d'emplois sauvegardés

1/5 salarié maintenu dans l'emploi

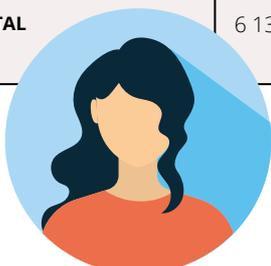
MESURE D'AIDE EXCEP.	Budget exécuté 2021 (XPF)	Nb. de bénéficiaires en cours ou nouveaux en 2021
CSE Convention de soutien à l'emploi	562 342 331	2 320
DIESE Entreprises en difficulté	4 851 876 641	8 164
DESETI Travailleurs indépendants	300 000 000	1 027
RES Revenu exceptionnel de solidarité	81 583 455	1 221
IE Indemnité exceptionnelle	27 558 580	104
CAES/CIS Convention d'insertion sociale	310 836 476	2 118
TOTAL	6 134 197 483 FCP	14 954

La Convention de Soutien à l'Emploi (**CSE**) est une mesure de droit commun ayant particulièrement prouvé son utilité en 2021 : 2 320 bénéficiaires en 2021.

Les dispositifs exceptionnels **DIESE** (Dispositif Exceptionnel de Sécurisation de l'Emploi) et **DESETI** (Dispositif Exceptionnel de Sauvegarde de l'Emploi des Travailleurs Indépendants), qui permettent respectivement d'accorder des aides financières en contrepartie du maintien en poste des salariés pour les entreprises, et du maintien de l'activité pour les travailleurs indépendants, ont été eux aussi prolongés pour les secteurs du tourisme, de l'aérien et de la perliculture. Ils ont été étendus, en 2021, à d'autres secteurs. Le dispositif DIESE initialement conçu comme un outil temporaire, a été dans le cadre de son prolongement, assujetti aux cotisations sociales, comme la mesure CSE.

Les mesures **RES** (Revenu Exceptionnel de Solidarité) et **IE** (Indemnité Exceptionnelle), créées en mars 2020 lors du début de la crise COVID 19 ont été réactivées avec le deuxième confinement, du 22 août au 19 septembre 2021. La première était dédiée aux salariés non renouvelés au terme de leurs contrats (CDD, extra) ou bien en cessation forcée et temporaire d'activités suite à une décision de l'autorité compétente. La seconde mesure s'adressait aux salariés licenciés économiques, en CDD.

« Témoignage



Vaihei,

Patentée dans le secteur du tourisme

J'ai connu le DESEFI (dispositif des patentés) grâce à une amie et par la suite je suis partie sur le site www.actuseft.org qui m'a directement amené sur le site mes démarches (la plateforme pour les aides).

Les agents du Service de l'emploi m'ont bien aidée car quand j'envoyais des emails, ils me répondaient le plus clairement et rapidement, ils sont très gentils.

Durant la crise sanitaire, cette aide m'a beaucoup aidée surtout avec la fermeture des frontières car là où je vis, les touristes, il y en avait énormément avant l'apparition du covid. »

L'ACCOMPAGNEMENT

DES DEMANDEURS D'EMPLOI

LA FORMATION

La carte de formations du Service de l'emploi est déterminée à partir des besoins identifiés chez les demandeurs d'emploi, des priorités des employeurs (métiers en tension et métiers de demain), des axes stratégiques de développement du Pays et des formations déjà disponibles sur le territoire.

Evolution de la répartition des types de formations de 2020 à 2021

Type de formations	Nombre de bénéficiaires 2020	Nombre de bénéficiaires 2021	Evolution
Formations de remises à niveau et d'orientation professionnelle	108	341	215%
Préformation	24	91	279%
Formation qualifiante	90	76	-15%
Formation à la création et la gestion d'entreprise	37	166	348%
Formation en contrat d'apprentissage	12	31	158%

Témoignage



Amélie,

Bénéficiaires d'une formation de remise à niveau

« Tout d'abord, le Service de l'emploi m'a contacté pour faire une formation de remise à niveau dans un organisme de formation. Durant la formation, j'ai dû faire plusieurs stages dont un stage d'un mois en tant qu'auxiliaire de vie puis un stage d'un mois en tant qu'employée de rayon sur Mataiea.

Après avoir fini ces périodes de stage, je suis retournée dans l'organisme de formation pour terminer mes cours. Par la suite, le Service de l'emploi m'a proposé d'avoir un CAE sur Punaauia en tant qu'auxiliaire de vie et à la fin de mon contrat CAE j'ai pu obtenir mon CDI dans cette société. »

05

Profil des bénéficiaires

1/2 a bénéficié d'une formation de remise à niveau

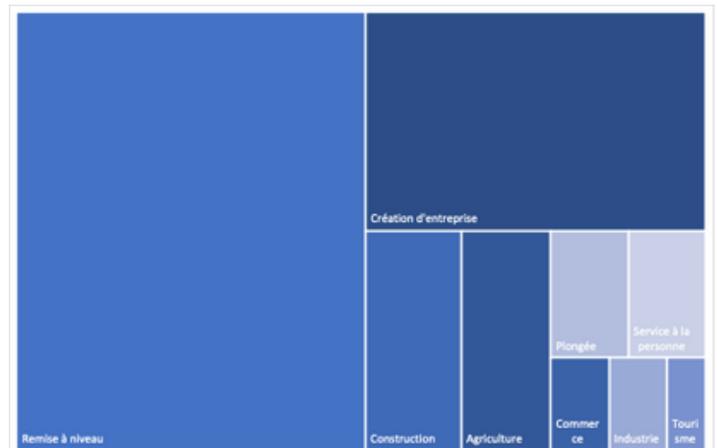
1/4 a bénéficié d'une formation de création et gestion de l'entreprise

50% a - de 30 ans

1/2 a - de 1 an d'expérience ou pas d'expérience du tout

75% a un niveau < au BAC à l'entrée en formation

Répartition des préformations et formations qualifiantes (hors Apprentissage) par secteur d'activité



Service de l'Emploi

// RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Les formations dans le cadre des conventions Etat/Pays

Le chantier de développement local

La convention cadre État-Territoire n°92-3 du 30 Juin 1992 prévoit la mise en place d'actions d'accompagnement destinées aux jeunes. La convention de financement (convention n°21-21 du 21 Avril 2021) précise la répartition de la dotation. Dans ce cadre, 25 jeunes ont bénéficié d'une formation à mi-temps, en alternance avec des travaux de terrain dans des associations. Les formations sont financées par le Service de l'Emploi, les indemnités sont versées par l'État. Les deux associations qui ont suivi les chantiers pratiques sont TE MAU A'A NO MAMA'O AIVI et TE U'I HOTU RAU NO PARE NUI.

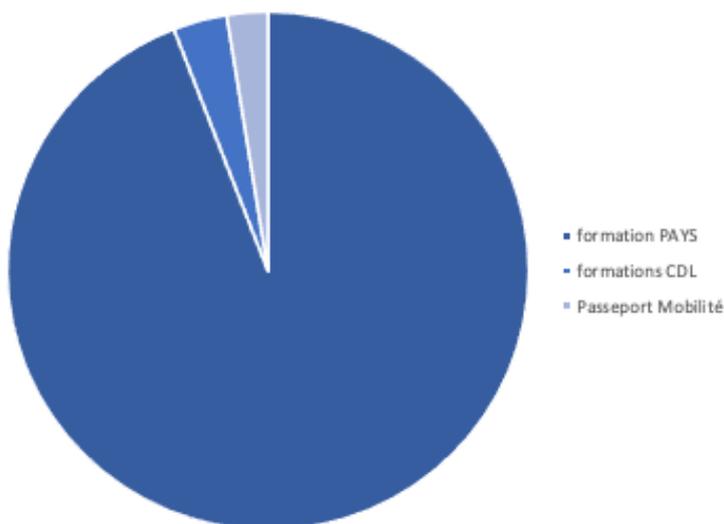
Le passeport mobilité

Depuis 2018, la mise en œuvre du Passeport pour la Mobilité de la Formation Professionnelle dit « passeport mobilité » fait l'objet d'une convention (en cours de renouvellement) conclue entre l'État, la Polynésie française et l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM).

L'enjeu du dispositif est de mettre en place un accompagnement qui permet à des candidats ultramarins demandeurs d'emplois d'avoir accès à des offres de formation en métropole qui n'existent pas localement, sans être pénalisés par les contraintes géographiques et dans un souci d'égalité des chances.

La Polynésie française intervient dans la définition des stratégies et priorités en termes de schéma territorial des besoins de qualification. Le Service de l'Emploi coordonne et met en œuvre les démarches relatives à l'information, la réception des demandes et la pré-sélection des candidats. Le Bureau de l'appui à la mobilité et à l'insertion du Haut-commissariat (BAMI) intervient en liaison avec le Service de l'Emploi dans la sélection finale et réalise les actions liées à la mobilité avec LADOM.

Les formations choisies ont été



Formations Pays et Etat

Les organismes de formation du Territoire

94%

des formations sont effectuées par des organismes de formation locaux

41

organismes de formations se sont enregistrés au Service de l'Emploi en 2021

351

organismes de formations sont actuellement référencés au Service de l'Emploi

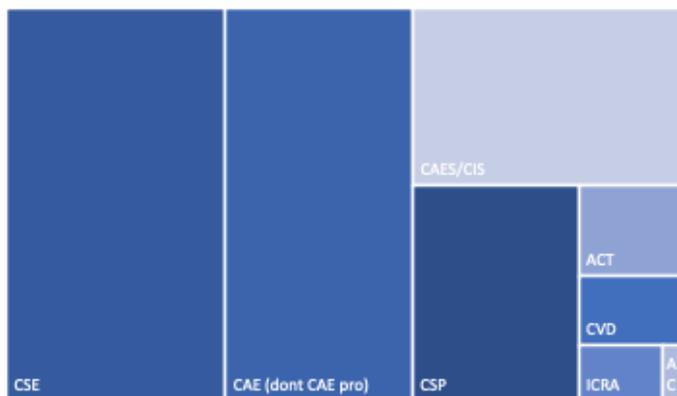
LES MESURES D'AIDE À L'EMPLOI

Les Mesures d'aide à l'emploi peuvent prendre plusieurs formes.

Certaines sont des stages pensés comme tremplins vers l'emploi, d'une durée variant de 3 mois (CIS) ou 6 mois (SITH) à 1 an (CAE, CVD) et rémunérés. Ils constituent, en parallèle de la formation, les dispositifs privilégiés pour l'acquisition d'une expérience et de compétences. Un bilan est réalisé en fin de stage entre le tuteur et le stagiaire DE.

D'autres comme l'ICRA accompagne le demandeur d'emploi porteur d'un projet à créer son activité et à la gérer.

Enfin, certaines mesures d'aide à l'emploi viennent soutenir les entreprises qui recrutent et contribuent ainsi au développement économique du Pays et à la baisse du chômage.



Le CVD (corps de volontaire au développement)

Le corps des volontaires au développement pour des jeunes diplômés de niveau III (BAC+2) minimum sans emploi et sans expérience est placé en stage dans un organisme d'accueil afin d'acquérir une technicité dans un métier ou pour parfaire ses connaissances dans l'organisation et le fonctionnement de cet organisme.

En 2021, le Service de l'Emploi (SE) a pu mettre en place 390 CVD sur les 694 demandes reçues.

Ce dispositif connaît de plus en plus de succès tant auprès des jeunes diplômés qu'auprès des organismes d'accueil puisqu'au fil des années, le nombre de dossiers déposés a sensiblement augmenté (+22%).

“ Témoignage

Teihotua,
Bénéficiaire d'un CVD



« J'ai connu le dispositif du CVD en BTS pendant une intervention du Service de l'Emploi au sein de mon établissement scolaire. J'avais fait une première demande de CVD qui a été rejetée. Cependant j'ai persévéré et j'ai donc refait une autre demande de CVD en juillet 2020 en tant qu'assistant de direction et dès la fin de l'entretien, j'ai été retenu par la société en question. Le CVD m'a beaucoup appris personnellement et professionnellement parlant car j'ai amélioré mon sens de l'organisation et mon expression orale. J'ai remarqué que le monde du travail est différent de ce qu'on nous apprend à l'école. Grâce au CVD, j'ai pu obtenir un CDI et du coup me permettre d'avoir une vie stable. »

Quelques mesures phares

La CAE (convention d'accès à l'emploi)

La convention d'accès à l'emploi est un dispositif en faveur des personnes sans emploi et ouvrant droit à une indemnité versée au stagiaire en contrepartie d'une activité présentant un intérêt pédagogique dans un organisme d'accueil

Cette année, le nombre de dossiers démarrés, après commission, (4045) n'a jamais été aussi important depuis 10 ans traduisant l'utilisation de la mesure par le Gouvernement pour répondre à la conjoncture économique : le recours à un stage pour beaucoup de demandeurs d'emploi semble être l'ultime solution pour se procurer des revenus.

4 045 CAE démarrés en 2021

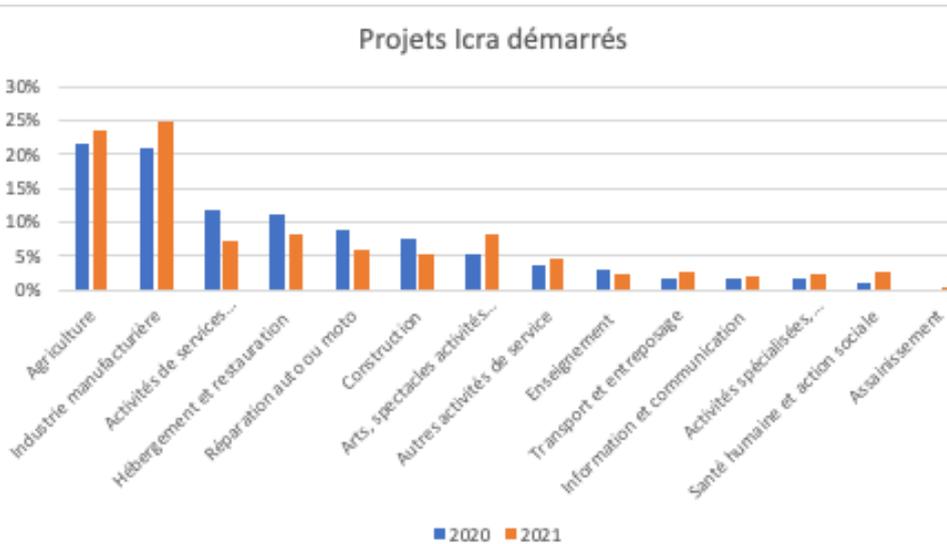
La CIS (convention d'insertion sociale)

Ce dispositif créé en 2020 (CAES devenue CIS en 2021) a avant tout une vocation sociale. Il consiste à indemniser des personnes en situation sociale difficile contre une participation à des travaux d'intérêt général, au sein d'une structure non marchande : entretien de sites communaux, entretien de quartiers, entretien de vallées et abords de rivières, assistance aux personnes âgées, tri des déchets, etc.

2 605 bénéficiaires de la CIS en 2021

L'ICRA (insertion par la création ou la reprise d'activité)

Créé en 2011, le dispositif d'aide ICRA (Insertion par la Création ou la Reprise d'Activité) s'adresse aux petits porteurs de projets. La démarche est effectuée avant même l'étape d'enregistrement de la patente auprès de la CCISM. Sur instruction du dossier par l'organisme agréé (CCISM en 2021) puis à l'issue d'un passage en commission au Service de l'Emploi, le projet estimé viable bénéficie d'une aide financière (une allocation mensuelle de 90 000 CFP pendant un an et une aide au démarrage). Le demandeur d'emploi est également accompagné après avoir suivi une première phase d'initiation à la gestion d'entreprise (IGE) au sein d'un organisme de formation.



259

ICRA accordés

ENGAGEMENT SOCIAL ENVERS LES PUBLICS LES PLUS FRAGILES

Des partenariats avec les ressources extérieures

- Partenaires sociaux pour la levée des freins périphériques à l'emploi : CPS, DSFE, AISPF, OPH, SPIP, Police 2 000, IEOM, Tribunal etc...
- Les cellules emploi des communes
- Le contrat de ville
- L'association FACE
- Le RSMA pour les décrocheurs scolaires
- Le Centre du jour, le centre d'hébergement d'urgence et les circonscriptions des affaires sociales pour le public sans domicile fixe
- Les centres de détention et le SPIP pour les détenus
- L'Etat avec le contrat de développement local

19

sans domiciles fixes ont bénéficié d'une formation de remobilisation (EPIP)

23

détenus du centre pénitentiaire de Tatutu ont bénéficié d'une préformation aux métiers de l'agriculture

74

contrats CDL "adultes" et "jeunes" ont été attribués

Service de l'Emploi

// RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Les personnes reconnues travailleurs handicapés et aptes au milieu ordinaire

En 2021, on recense 358 DETH (Demandeur d'Emploi Travailleur Handicapé) actifs au moins un jour au cours de l'année. Par ailleurs, 1 853 DETH ont bénéficié d'une mesure (formation, stage ou contrat aidé), au moins un jour dans l'année.

La part des DETH affectés, parmi la base de données totale des demandeurs d'emploi actifs affectés, est de 11%.

Une équipe d'accueil et d'accompagnement de 3 conseillers compose la CITH (Cellule d'Insertion des Travailleurs Handicapés), au siège à Papeete.

La CITH collabore avec la fédération Te Niu O te Huma chargée de l'insertion professionnelle en milieu adapté. L'orientation des DETH est alors collaborative entre milieu ordinaire et milieu adapté

En moyenne 424 DETH différents sont reçus chaque mois au travers de plusieurs entretiens physiques ou téléphoniques.

Evolution des SITH de 2020 à 2021

SITH	2020	2021
Déposés	906	1223
Démarrés	826	1063
Dont SITH MA	42	55
Dont SITH MO	530	608

52

DETH ont bénéficié d'un programme de formation

189

DETH ont bénéficié d'un atelier d'accompagnement

88%

des DETH a un niveau inférieur au BAC

1/4

des DETH a entre 30 et 39 ans

“ Témoignage

Béatrice,
DETH, bénéficiaire d'un SITH



" A l'époque, je ne savais pas qu'il existait une cellule pour l'insertion des travailleurs handicapés. C'est ma grande soeur qui m'en a parlé. C'était une première pour moi. J'ai rencontré Manava et j'ai tout de suite été en confiance malgré ma peur. La première fois que je suis entrée dans une entreprise, ça ne s'est pas bien passé. J'ai contacté un agent du Service de l'Emploi et ce dernier m'a immédiatement aidée.

J'ai eu la bénédiction d'être sélectionnée par Tahia et Manava pour une formation de remise à niveau. Cette formation m'a aidée à savoir ce que je voulais vraiment faire. Il y avait tellement d'opportunités. Je me suis dit : "pourquoi ne pas devenir agent administratif !"

Tahia et Manava sont vraiment à l'écoute. Je suis très reconnaissante pour tout ce qu'elles ont fait pour nous. Aujourd'hui, je suis en SITH en tant qu'agent administratif de recouvrement et suis très épanouie. Je sens que j'ai vraiment de l'importance et je sais que je ne suis plus toute seule.

Service de l'Emploi

// RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

L'ACCOMPAGNEMENT

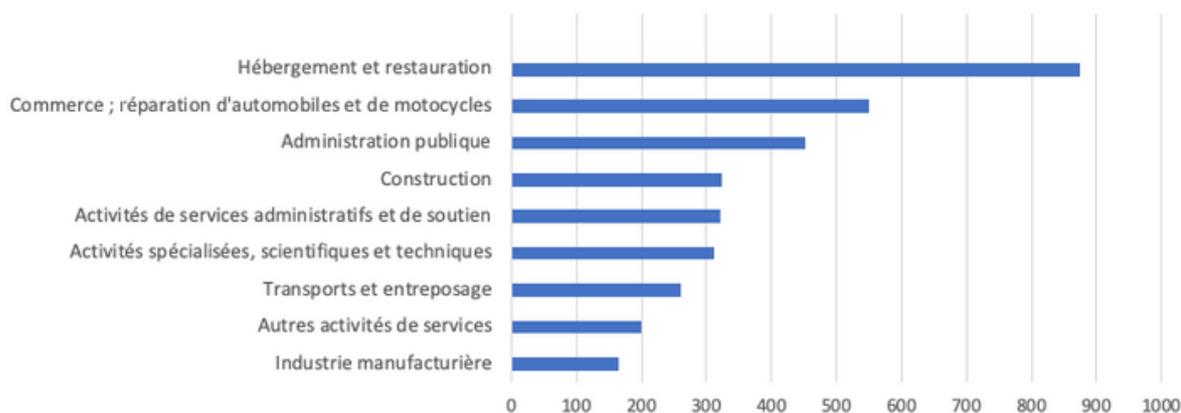
DES ENTREPRISES

06

Les offres d'emploi

Les offres transmises au Service de l'Emploi sont issues du secteur marchand et du secteur non marchand. Nos partenaires peuvent être des entreprises, des associations ou des administrations.

REPARTITION DES POSTES PAR SECTEUR D'ACTIVITE



Profil type du poste offert

emplois qualifiés
d'un niveau moyen
Bac et Bac +2

2 ans d'expérience

90% dans les îles
de la Société

CDD

secteur privé

La difficile adéquation de l'offre et de la demande d'emploi

Quand un secteur est le plus recruteur, il n'est pas toujours celui qui enregistre le meilleur engouement de candidatures spontanées, ni validées. En effet, le secteur du commerce à l'inverse du tourisme est celui pour lequel le nombre de candidatures est le plus important, cela s'explique sans doute en raison de l'absence de valorisation de nombreux métiers du secteur touristique.

Pour le secteur de l'hébergement, le rapport candidat potentiel par poste offert est de seulement 8 pour 1. C'est dans le secteur immobilier qui compte parmi les secteurs les moins recruteurs que la concurrence entre candidats est la plus forte avec un rapport de 42 candidats validés par poste offert.

Cela montre que l'absorption de la demande d'emploi par le marché de l'emploi reste soumise à des facteurs conjugués :

- à la quantité de postes offerts ;
- à la motivation des candidats (cette dernière étant par ailleurs influencée par le caractère valorisant ou non du métier) ;
- à l'adéquation des candidats en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être.

SECTEUR D'ACTIVITE	POSTES OFFERTS	CANDIDATS	CANDIDATS VALIDES	TAUX DE VALIDATION
Activités immobilières	21	1287	872	67,8%
Activités extra-territoriales	3	318	93	29,2%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	630	28787	14893	51,7%
Activités des ménages en tant qu'employeurs	16	722	371	51,4%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	6	251	135	53,8%
Activités financières et d'assurance	102	3485	2120	60,8%
Enseignement	75	2551	1383	54,2%
Industrie manufacturière	199	6176	3532	57,2%
Arts, spectacles et activités récréatives	20	442	335	75,8%
Information et communication	62	1731	996	57,5%
Santé humaine et action sociale	160	4280	2500	58,4%
Activités de services administratifs et de soutien	349	8417	5289	62,8%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	349	9275	5014	54,1%
Production et distribution d'eau : assainissement, gestion des déchets...	30	507	422	83,2%
Agriculture, sylviculture et pêche	98	2064	1218	59,0%
Construction	426	7652	4486	58,6%
Autres activités de services	226	4566	2336	51,2%
Hébergement et restauration	954	13950	9753	69,9%
Transports et entreposage	278	5089	2768	54,4%
Administration publique	472	6381	3546	55,6%
Industries extractives	3	12	6	50,0%

Les offres d'emploi pourvues par un candidat du Service de l'Emploi (SE) continuent leur progression depuis 2019 avec un pourcentage d'offres pourvues par le SEFI qui passe de 53% en 2019 à 59% en 2020 et à 68% en 2021.

POSTES POURVUS ET NON POURVUS	2018	2019	2020	2021
Non pourvus	681	898	543	510 
Pourvus par l'employeur	1 244	1 237	746	917 
Pourvus par le SEFI	2 350	2 408	1 903	3 052 
TOTAL	4 275	4 543	3 192	4 479

Secteurs d'activité en tension

Trois grands domaines du ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) se distinguent par une pénurie de main d'œuvre :

- la construction-bâtiment-travaux publics,
- la santé
- la banque-assurance-immobilier.

Métiers en tension

Ce sont ainsi près de 80 métiers en tension :

- la pose et restauration de couvertures,
- l'intervention technique en hygiène sécurité environnement,
- les soins infirmiers en bloc opératoire,
- les travaux d'étanchéité et d'isolation.

Les principales causes

Plusieurs causes à la fois conjoncturelles et structurelles expliquent cette situation :

- le manque de formation initiale ou continue disponible localement ;
- la faible attractivité des métiers ;
- l'absence d'attractivité pour les îles hors Tahiti.

Les autorisations de travail et cartes de commerçants

Le Service de l'Emploi instruit et délivre les autorisations de travail ainsi que les cartes d'identité de commerçant étranger.

Après la suspension, en 2020, des liaisons aériennes entre l'Asie et la Polynésie française, le volume des autorisations de travail d'un an renouvelable à été inférieur aux années précédentes.

Pour ce qui concerne l'activité non salariée en 2021, quatre cartes de commerçant étranger ont été délivrées et un refus a été opposé.

Les autorisations de séjour

Elles sont délivrées par le Haut-commissariat (H-C). Préalablement à la délivrance des titres de séjour, le H-C consulte le Conseil des Ministres, en application de l'article 97.3 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française. A cet effet, le Service de l'Emploi prépare l'examen des dossiers qui seront soumis à l'approbation du Conseil des Ministres.

508 autorisations temporaires de travail délivrées

667 autorisations de séjour délivrées

BUDGET

07

Actions	Budgets	Prévision	Exécution	
		Dotations (Primitif et collectif)	Engagements	Réalisés
Formations				
Remise à niveau (EPIP)	BG + FIPTH	497 000 000 F (BG) + 60 000 000 F (FIPTH)	168 317 556 F	142 298 578 F
Préformation qualifiante	BG + FIPTH		66 606 967 F	59 633 000 F
Formation individuelle	BG + FIPTH		1 161 664 F	1 119 204 F
Formation qualifiante	BG		88 094 767 F	76 570 266 F
CGE Créateur et gestionnaire d'entreprise	BG		73 590 103 F	68 093 181 F
CDL jeune	BG		3 737 024 F	3 737 024 F
Plongée professionnelle	BG		13 121 906 F	11 114 620 F
Atelier Préparation à la vie en entreprise	BG		4 943 680 F	3 866 511 F
Apprentissage individuel	BG + FELP	26 000 000 F (BG) + 100 000 000 F (FELP)	24 343 927 F	24 325 527 F
Apprentissage	BG + FELP		50 475 605 F	49 244 901 F
CAE PRO	BG + FELP	45 000 000 F (BG) + 420 000 000 F (FELP)	409 058 756 F	350 380 559 F

Subventions				
APRP	FIPTH	30 000 000 F	28 968 267 F	26 614 008 F
Prestations de service				
Examens médicaux	FELP + FIPTH	80 000 000 F (FELP) + 6 600 000 F (FIPTH)	6 780 584 F	4 489 388 F
BEO Bilan d'évaluation et d'orientation	FELP + FIPTH		30 167 009 F	29 987 054 F
ARE Atelier de recherche d'emploi	FELP		15 729 500 F	15 729 500 F
CV/LM Atelier CV et lettre de motivation	FELP		7 602 800 F	7 602 800 F
Atelier Aide à l'Utilisation des Outils Informatiques	FELP		2 957 800 F	2 957 800 F
Atelier Préparation à l'Entretien d'Embauche	FELP		1 152 180 F	1 152 180 F
IGE Initiation à la gestion d'entreprise	FELP		19 128 400 F	19 128 400 F
AEP Atelier d'élaboration de projet	FELP		6 231 700 F	6 231 700 F
Prestations diverses				
Partenariat avec la CCISM pour l'accompagnement des DE	FELP	6 000 000 F (FELP)	952 000 F	952 000 F
Conseil et pilotage du suivi de performance des MAE	FELP		4 485 000 F	4 485 000 F
Sous-traitance des bilans des MAE de 2018 à 2020	FELP		565 000 F	565 000 F
Stages MAE				
Stage CAE	FELP	4 145 000 000 F	4 526 458 114 F	4 180 561 925 F
Stage CVD	FELP	834 000 000 F	822 954 821 F	800 011 328 F
Stage SITH	FELP	682 000 000 F	653 417 933 F	624 713 648 F
Stage CIS	FELP	465 000 000 F	311 685 325 F	310 836 476 F

Aide à l'embauche				
ACT	FELP	343 000 000 F	287 995 700 F	274 759 464 F
ACT prim	FELP	60 000 000 F	44 712 316 F	43 793 213 F
ACT pro	FELP	48 000 000 F	38 666 117 F	37 614 400 F
CTH	FELP	129 000 000 F	127 335 888 F	127 247 296 F
CSP (chèque service aux particuliers)	FELP	171 000 000 F	166 847 008 F	166 847 008 F
Aides à la création d'activité				
ICRA	FELP	650 000 000 F	578 411 980 F	545 141 632 F
Soutien à l'emploi				
CSE	FELP	1 064 000 000 F	606 713 348 F	562 342 331 F
Aides exceptionnelles (COVID 19)				
IS/DESETI	BG	300 000 000 F	300 000 000 F	300 000 000 F
DIESE	FELP	5 841 000 000 F	5 325 233 130 F	4 851 876 641 F
IE	FELP	32 000 000 F	27 558 580 F	27 558 580 F
RES	FELP	90 000 000 F	81 583 455 F	81 583 455 F

REMERCIEMENTS

- A tous les agents du Service de l'Emploi qui savent se mettre au service des usagers, demandeurs d'emploi et entreprises, pour permettre leur mise en relation et faire que leur rencontre soit un succès.
- A tous les partenaires extérieurs qui oeuvrent avec le Service de l'Emploi pour permettre à chacun d'avoir accès à un emploi.



Coordonnées :

Service de l'Emploi, de la Formation et
de l'Insertion Professionnelles

Rue Monseigneur Tepano Jaussen, Papeete,
Îles du Vent, 98714, Polynésie française



+689 40 46 12 12



www.sefi.pf
www.actuemploi.org